

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article263>



Constitution d'une première demande auprès de la MDPH

- Administratif - ASH -

Date de mise en ligne : vendredi 1er septembre 2017

Copyright © Circonscription Éducation Nationale de Lillebonne - Tous droits
réservés

Constitution d'une première demande auprès de la MDPH

La constitution du dossier pour une demande de Projet Personnalisé de Scolarisation doit contenir :

- Le formulaire de demande MDPH à remplir par la famille

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

- Photocopie recto-verso de la carte d'identité d'un des responsables de l'élève et carte d'identité ou livret de famille pour l'élève.
- Le certificat médical « Cerfa » (pour les IME ou les ITEP ce Certificat Médical doit être rempli par un médecin psychiatre)

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

- Le compte-rendu psychologique
- Le Geva-sco première demande

<https://lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/sites/lillebonne.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

- D'autres pièces doivent être jointes au dossier selon le handicap (compte rendu orthophonique, de psychomotricité, d'ophtalmologie, d'ergothérapie, d'ORL, de pédiatrie...)

Ces documents sont à envoyer à :

MDPH - Pôle Enfance

13 rue Poret de Blosserville 76100 Rouen